

**Nouvelles dépenses**

nouveaux programmes et la voirie (210 000 €), achat de véhicules au service technique, l'informatique aux écoles, les logiciels et matériels informatiques pour les services administratifs de la mairie, une nouvelle tranche d'opération « cadées » (80 000 €), l'extension des ateliers municipaux (100 000 €), le projet de maison d'habitat (2 175 000 €). Le financement sera réalisé à l'aide de subventions, et pour les

taire (aménagement urbains, création d'une aire de camping-cars). Le budget était approuvé à la majorité, l'opposition (4 voix) votant contre. Les autres points. L'embauche de personnels saisonniers, la modification du plan de financement concernant l'étude de délimitation du périmètre SPR (Site patrimonial remarquable), les subventions aux associations dans le cadre des activités périscolaires, étaient approuvées à l'unanimité.



est un bonheur. milibrisreader

**pétanque du château**

**Patrice Lestage quittera la présidence du club en novembre**

L'assemblée générale annuelle de la pétanque du Château s'est tenue au boulodrome couvert, aimablement prêté et ouvert à cette occasion par la municipalité.

Le président emblématique, respecté par tous, estimé pour sa droiture, son franc-parler et le souci de maintenir une franche convivialité entre tous les membres du club, Patrice Lestage, a annoncé en fin de réunion la fin de son parcours de président après 10 ans d'une mission qu'il avait aimée et à laquelle il s'est donné sans compter. Quittant Castelsarrasin, il ne peut plus assumer cette fonction qui lui tenait à cœur et pour laquelle il fait déjà appel aux candidatures. Le moment des éloges qu'il mérite amplement viendra en son temps et pour le moment place à l'assemblée générale du club.

Assemblée ouverte par le président qui remercie Eric Koslowski, adjoint aux sports représentant le maire, empêché et Gilbert Maureau, président de l'OMS (office municipal des sports).

Après une minute de silence à la mémoire des disparus du club, Patrice Lestage donne un compte rendu des activités réduites puis supprimées en raison du premier confinement. Ont cependant pu être organisés quelques manifestations et animations : l'assemblée générale avec



L'assemblée générale de la Pétanque du Château avec les consignes sanitaires respectées. /Photo DDM, René Capel.

75 personnes au repas, la coque des rois en commun avec « Sports Boules », la journée des arrivants, la journée école de pétanque, ainsi que le championnat des clubs féminins à Causade. Et, avant que le confinement ne stoppe définitivement les activités, mis à part trois tours de Coupe de France, l'un le 9 juillet, l'autre le 5 septembre qui ont été gagnés et le dernier à Montpezat-de-Quercy où le club a été éliminé. Maigre bilan pour une année qui avait bien débuté et laissait espérer de légitimes espoirs de succès.

Le bilan financier présenté par le trésorier, Georges Crepel, fait état d'une gestion, certes difficile, mais saine, rigoureuse et annonce que la baisse consentie sur

les licences est maintenue en raison de la bonne gestion de ce chapitre les années précédentes. Les deux rapports étaient approuvés à l'unanimité. Au cours de la réunion, il fut évoqué le commentaire précis de la circulaire de la fédération par le président : elle dit « Non » pour l'instant au plan de reprise proposé. Elle indique toutefois que la pratique par groupe de six reste en vigueur dans les clubs, que toute organisation est formellement interdite et le tour de Coupe de France du 14 mars 2021 a été annulé. À noter que le travail du comité directeur sur le démarrage des qualificatifs départementaux aux championnats de France se poursuit. La note de la fédération

précise également que tous les championnats départementaux sont inscrits au nouveau calendrier, mais seuls les championnats régionaux, triplettes juniors, féminines, promotion, vétérans, masculins et provençal pourront être organisés. Cette révision comprend la Coupe de France et le CNC (championnat national des clubs). Éric Koslowski et Gilbert Maureau prennent alors la parole et félicitent le club pour sa gestion et son activité, notamment au niveau de l'école de pétanque que gère le couple Jaso et qui est citée en exemple pour son bon fonctionnement. Ils assurent le club du soutien total de leur organisme respectif. La séance est alors levée.

tériel musical : instruments de musique, partitions, disques vinyles, CD, etc. Pour tous renseignements ou inscriptions, contacter le service culturel de la ville et ce, avant le 8 mai, Tél. 05 63 32 78 10.

**SECOURS POPULAIRE > Appel à la solidarité.** Depuis le début de la pandémie le comité de Castelsarrasin du secours populaire français a doublé le nombre de familles accompagnées qui ont besoin d'une aide alimentaire hebdomadaire. En conséquence, le comité, en rupture de stock de nombreux produits alimentaires et d'hygiène, afin de poursuivre la nécessaire solidarité avec les plus fragiles, nous lançons un appel aux dons. Bouteilles d'huile, farine, boîtes et conserves, fruits, légumes et produits surgelés... Vous pouvez déposer vos dons au 611 route de Lafrançaise, Castelsarrasin, les mardi, mercredi et jeudi entre 14 heures et 16 heures. Merci d'avance.

**TRAITEMENT ET PUBLICATION DE VOS INFOS > A adresser à la rédaction.** Pour tous vos communiqués, informations ou articles que vous souhaitez diffuser dans la Dépêche du Midi, adressez-les en priorité par mail à la Dépêche du midi de Moissac : [redaction.moissac@ladepeche.fr](mailto:redaction.moissac@ladepeche.fr), qui se chargera de les traiter, de les publier et d'en informer le correspondant susceptible de le couvrir.

**CASTELMAYRAN**

**Coupages de courant**

En raison de travaux sur le réseau de distribution Enedis, des coupures d'électricité sont à prévoir sur Castelmayran : le lundi 26 avril de 14 heures à 16 h 30, dans les secteurs de Conac ; impasse des Caubetous ; Pelemoutou et chemin de Talard et, le mardi 4 mai, de 9 heures à 14 heures dans les secteurs du chemin de Cap Dieu et du chemin de l'Amitié.

**Inscriptions scolaires**

Si votre enfant entre pour la première fois à l'école de Castelmayran à la rentrée de septembre 2021, vous pouvez d'ores et déjà l'inscrire administrativement à la mairie. Pour cela, rendez-vous au secrétariat muni de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

À compter de la rentrée 2021, les enfants âgés de 2 ans seront également admis, dans une nouvelle « Toute Petite Section » (TPS), sans obligation et sous réserve que leur maturité, notamment physiologique, soit compatible avec la vie en milieu scolaire.

Si votre enfant fréquente déjà l'école de Castelmayran, vous n'avez pas de démarche à entreprendre, sauf en cas de changement de coordonnées : signalez-le à la mairie afin de recevoir les documents relatifs à la rentrée scolaire.